UPMC PARIS UNIVERSITAS

COLLÈGE DE FRANCE 1530

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 223 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE,
L'ADMINISTRATEUR DU COLLEGE DE FRANCE,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°4
dans sa séance du 8 au 10 février 2006 ;

vu la décision n°2007-016
créant l'unité de recherche U 833 et nommant Madame Anne EICHMANN directrice ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 833 intitulée « Angiogenèse embryonnaire et pathologique » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Madame Anne EICHMANN est reconduite dans ses fonctions de directrice de l'unité de recherche U 833 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 26 mars 2009

Le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)
Jean-Charles POMEROL

L'Administrateur
du Collège de France

COLLÈGE DE FRANCE

Le Président-directeur général
de l'Inserm